



# COMMUNE DE LEYSIN

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) du 4 décembre 1985 et du règlement sur l'aménagement du territoire du 22 août 2018, la Municipalité de Leysin soumet à l'enquête publique du **08 juin au 07 juillet 2024** inclus, **le Plan d'affectation communal (PACom)**, composé des pièces suivantes :

- **le plan d'affectation communal (échelle 1 :5'000),**
- **le plan de détail "Village" (échelle 1 :1'000) définissant également les limites des constructions selon l'art. 9 LRou,**
- **le règlement sur le plan d'affectation communal (RPACom).**

Elle met en consultation durant le même délai :

- **le rapport justificatif selon l'article 47 OAT, ses annexes et le rapport d'examen préalable des Services cantonaux.**

Conformément aux dispositions légales en la matière, la Municipalité de Leysin soumet à l'enquête publique, du **08 juin au 07 juillet 2024** inclus,

- **les plans de constatation de la nature forestière** en limite des zones constructibles,
- **le dossier de demande d'autorisation de défrichement** (1'428 m<sup>2</sup> de défrichement) sur la parcelle n°911 et ses compensations, comprenant une affectation à l'aire forestière de 1'874 m<sup>2</sup> sur les parcelles n<sup>os</sup> 895, 904, 906, 907 et 911.
- **la décadastration des parcelles communales n<sup>os</sup> 971, 1294** (Avenue Fabiola et Route de Chaussy) **et 915** (Route des Centres Sportifs) **et leur cadastration au domaine public communal.**

L'ensemble de ces documents est déposé au greffe municipal où ils peuvent être consultés pendant les heures d'ouverture du bureau ou sur rendez-vous et sur le site internet de la Commune.

Les observations ou oppositions éventuelles peuvent être consignées directement sur la feuille d'enquête ou adressées, par écrit sous pli recommandé, à la Municipalité dans le délai d'enquête.

**Une information publique est prévue le 10 juin 2024 à 19h30 à la Salle du Nord à Leysin.**

La Municipalité